

# Contribuez à la réussite professionnelle de nos élèves et de vos futurs collaborateurs

Les sommes qui nous sont versées grâce à la « **Taxe d'Apprentissage** » sont indispensables au bon fonctionnement de nos ateliers (achat de matériel et matière d'œuvre) et contribuent à l'amélioration des conditions de travail de nos élèves, par le renouvellement de l'outillage et l'achat d'équipements pédagogiques (imprimantes multifonction, vidéoprojecteurs...).

La plateforme



est accessible aux entreprises depuis le 27 mai et jusqu'au 25

octobre 2024.

## Comment attribuer votre solde de TAXE D'APPRENTISSAGE ?

- 1- Accéder à la plateforme **Soltéa** et se connecter à votre espace privé en tant qu'employeur
- 2- Dans l'onglet « **recherche d'établissement** »,
  - taper « **Lycée professionnel Le Champ de Claye** »,
  - le SIRET « **19771995800021** » ou l'UAI « **0771995A** »
- 3- Indiquer votre souhait d'affectation pour le pourcentage que vous souhaitez flécher vers le Lycée Le Champ de Claye
- 4- Valider

Nous nous tenons à votre disposition pour vous faire visiter nos installations et vous montrer les investissements réalisés grâce à votre contribution.

En vous remerciant par avance,

**Les équipes du lycée Le Champ de Claye**

**Liens pour plus d'informations :**

<https://www.net-entreprises.fr/media/documentation/soltea-mode-operatoire.pdf>

[https://youtu.be/dM\\_q0J6r39U](https://youtu.be/dM_q0J6r39U)

[https://youtu.be/n8g2RKTn5\\_Y](https://youtu.be/n8g2RKTn5_Y)